

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,  
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

*Le Ministre*

N/Réf : CE/0626255

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 14 septembre dernier, vous avez appelé mon attention sur les inquiétudes des responsables des associations caritatives du département du Loiret concernant le devenir du Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD).

A l'issue d'intenses négociations qui ont mobilisé le Président de la République et le Gouvernement français, un compromis politique a pu être dégagé à l'occasion du Conseil des Ministres européens de l'agriculture du 14 novembre dernier, permettant d'assurer la prorogation du PEAD jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Je suis heureux de vous annoncer que les Etats membres, la Commission européenne et le Parlement européen viennent de s'accorder formellement sur les modalités de cette décision.

La France était déterminée à éviter toute interruption de ce programme dont le financement était menacé par les conséquences d'un arrêt du Tribunal de première instance de l'Union européenne du 13 avril 2011, qui en avait annulé la base juridique.

Tout a été mis en œuvre pour rallier à une solution de compromis les six Etats membres qui y demeuraient opposés. Je me suis rendu en Allemagne à plusieurs reprises, à la rencontre des Ministres en charge de ce dossier ainsi que du Bundestag. J'y ai réuni les associations caritatives françaises et allemandes qui ont adopté, à cette occasion, une plateforme commune. Je me suis également rendu au Danemark et en République tchèque.

L'ensemble des associations caritatives ont été étroitement associées à mes démarches, tout au long de ces discussions difficiles.


.../...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Ancien Ministre  
Sénateur du Loiret  
Sénat  
15, rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06

Ce patient travail de conviction a porté ses fruits, permettant de préserver le programme en 2012 et 2013. Au-delà, la France et l'Allemagne ont constaté que les conditions n'étaient pas réunies pour décider d'une poursuite du programme après 2013.

Cette issue favorable, encore incertaine il y a quelques semaines, constitue un indéniable succès pour l'Europe de la solidarité. Elle témoigne de l'engagement partagé et déterminé des autorités françaises et de nos associations caritatives au service de nos compatriotes les plus fragilisés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.



Bruno LE MAIRE